

Hermant Louis Joseph HOPART

N^o 19
 Hopart
 Hermant Louis

Par acte en date du vingt-neuf août mil neuf cent trois et un jour le même jour à la mairie d'Arques, Hopart Hermant Louis dont la naissance est constatée dans l'acte ci-contre a contracté mariage avec Jeanne Ombrière Casler dont l'acte de naissance est fait par nous officier de l'état civil le vingt-celtes mil neuf cent un

Par mil huit cent cinquante un le dixième jour du mois de juillet à neuf heures du matin, pardevant nous Louis Joseph Robert, Maire officier de l'état civil de la Commune de Nézy, Canton et arrondissement de Saint Omer, Département du Pas de Calais, a comparu Louis Joseph Hopart, âgé de vingt cinq ans, ourriel papetier demeurant en cette Commune lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin qu'il a déclaré être né de lui en son domicile sus à cinq heures du matin et de Dame Floirne Alexandrine Joseph Baromet, âgée

de vingt un ans son épouse, auquel enfant il a été donné les prénoms de Hermant Louis Joseph. Les dites présentation et Déclaration ont été faites en présence de Louis Joseph Montubert, âgé de cinquante six ans, instituteur, et de François Joseph Richon, âgé de soixante trois ans, cultivateurs, tous deux domiciliés en cette Commune, et ont le comparant et le premier témoin signé avec nous le présent acte, le second témoin a déclaré ne savoir signer de ce interpellé après lecture faite.

L. J. Montubert L. Hopart M. Robert

